



CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 8 Août 2024

Discours de Jocelyne GUERIN

Elections législatives du 7 Juillet 2024 : Le RN n'est pas arrivé en tête à LUZY !

J'ai reçu beaucoup de messages de remerciements et de félicitations pour la lettre que j'ai écrite aux Luzycois.

Ma lettre, en tant que Maire et femme de gauche très engagée, dans laquelle j'exprime ce que veut dire le mot **politique** sur nos territoires, ma démarche à LUZY, au Département, avec la population, les associations, les commerçants, les jeunes.

Une démarche et un engagement avec toujours le plaisir d'être et de faire ensemble. C'est une question d'ambitions et de valeurs. C'est de toujours agir pour créer des opportunités, donner vie aux envies communes, au travail collaboratif, à la participation de tous. C'est d'être sur tous les fronts, mais ensemble, et sans jamais brader l'humain, ce qui fonde l'égalité

Et c'est la certitude qu'au-delà de la solidarité et de l'entraide, fondamentales, nous avons la force d'être des pionniers et des exemples dans bien des domaines

Pour cela, il faut continuer d'inventer en dépassant les conservatismes tristes.

Jeux Olympiques à Paris

Que ce soit l'ouverture, le déroulement,
quelle réussite,
quelle grandeur,

quelle belle image de la France, ce beau pays, de PARIS notre capitale, belle image du sport, ses sportifs et ses médaillés !

Le monde entier a salué la beauté de ces jeux à Paris, l'émotion suscitée par les sportifs, olympiques et paralympiques

Quel plaisir de voir le sport rassembler les gens au-delà de leurs origines et unir les cœurs autour de valeurs communes et d'un enthousiasme contagieux !

Une France qui sait se rassembler, un exemple qui a calmé tous les mauvais esprits au moins durant ce moment magique des Jeux Olympiques !

ACTUALITÉS :

- Fête des quartiers :

Les Luzycois sont très présents et s'intéressent à la vie publique ; tous les projets sont évoqués, chantiers, travaux mais aussi beaucoup de questions sur la vie locale, le manque de biens immobiliers à la location et à la vente pour toutes celles et ceux nombreux qui veulent venir vivre à Luzy, à la vie économique, fermeture, ouverture, reprise, projets de reprise de commerces et entreprises : toutes les réponses sont apportées en toute transparence, et avec les réserves quand il s'agit de porteurs de projets

- Festivals : énorme succès

♦ Rockabylette

Un immense festival, un sans-faute ! parfaite organisation

J'étais à l'accueil restauration, vraiment incroyable ! les compliments des festivaliers venant de toute la France et au-delà, surpris et admiratifs de la capacité d'accueillir et d'organiser, de l'ambiance et de ce savoir-faire ensemble à Luzy ! et doublement sincères, ces festivaliers ne sachant pas que j'étais la Maire de Luzy.

♦ **Accordéon**

Un festival qui se présente bien ! au vu de toutes les réservations pour les concerts et bals
Vin d'honneur samedi 10 août à 18h – Apéro à gogo comme ironise le Collectif !

♦ **Le Vent sur l'Arbre**

15 août – 17h, apéro au Bistro du Moulin, 19h concert sur les Terrasses de l'Alène
Une belle et nouvelle initiative pour ouvrir le festival à tous les publics

Autres manifestations :

- **Foire concours aux moutons** à la grande halle vendredi 9 août – vin d'honneur
- **Concours de labour** samedi 10 août chez Laurent Gonneau
- **Brocante du 15 août**

Des nouvelles de la vie locale :

- **Beaucoup de compliments** reçus pour le fleurissement, la propreté de la ville, les manifestations....
BRAVO aux équipes !
- **Nouveaux habitants** : déjà 2 personnes de la région parisienne se sont installées à Luzy suite au week-end portes ouvertes « Luzy vous invite » fin avril
- **Ecoles primaire et maternelle** : 15 élèves encore en plus cette année
Des tables et des chaises ont été achetées pour les accueillir
- **La Brigade de Gendarmerie au complet** : Un nouveau gendarme arrive à Luzy, Julie DELPLANQUE et succède à Marie AUDOUIN
- **Reprise des Pompes Funèbres de Luzy**, par la SARL JONDEAU et la Marbrerie MENAGER, d'Etang sur Arroux, qui vont entreprendre des travaux pour rénover et développer les entreprises à Luzy, dès l'obtention de toutes les autorisations et accord d'agrément de la Préfecture
- **reprise de la Coopérative agricole AVEAL** : par COOPACA et GUICHARD pour la partie commerce de gros, par PHILICOT pour l'usine dans la Zone artisanale
- **projet d'installation d'un boulanger** : des RV sont prévus pour étudier ce projet avec la Com Com, la Boutique de Gestion et Laura, notre Boulangère
- **projet d'ouverture fin 2024, d'une nouvelle boutique rue de la République** : décoration pour évènements, créée par Aurélie MONTELATICI, qui transfère son activité de décoratrice, exercée à Montceau les Mines depuis 10 ans, se rapprochant de sa famille à Luzy
- **SAFER** : régularisation de la situation avec les 3 agriculteurs exploitants sur les terres des Montarmin, et préparation de la nouvelle convention de mise-à-disposition d'immeubles ruraux entre la Commune et la SAFER pour les 6 ans, 2024- 2029
- **Salle des fêtes** : travaux prévus de réparation de la climatisation (devis 13 539 euros) et changement de tout le matériel sono (devis 9 000 euros) + nouvel équipement sono mobile pour évènement à extérieur ou dans autre salle
(devis 8 800 euros)
- **Dossier des immeubles en ruines, rue Ledru Rollin, route des Loges** : comme pour le dossier du Moulin, procédures très lourdes et très longues mais on avance !

Ressources humaines :

- **Anaëlle MARTIN, VTA (volontaire territorial administratif)** Contrat 18 mois à la MAIRIE, gardant un excellent souvenir de Luzy, nous a rendu visite, elle est nommée chef de projet, Petite ville de demain en Côte d'Or, son embauche fait suite à mon intervention auprès des Elus et du PREFET de COTE D'OR en décembre 2023, le Préfet m'avait sollicitée pour témoigner de la démarche et de la dynamique de Luzy. Un territoire de ce Département lance la même démarche et recrute Anaëlle, grâce à son expérience à Luzy . Nous sommes ravis pour Anaëlle !

- **Fin de contrat pour Aurore ROBART**, chargée du projet PAT (plan alimentaire territorial) qui reprend les études en réflexologie, pour le métier qu'elle a toujours rêvé de faire.

Nous la remercions pour l'excellent travail réalisé durant 2 ans à la MAIRIE.

Elle est remplacée par Céline MARQUIS-LAUDET, ingénieur et Directrice adjointe de l'INRAE de Bourges, chargée de mission agriculture et développement local, poste qui lui permet de se rapprocher de la famille, conjoint agriculteur à Chiddes

- **Embauche de 6 jeunes à la MAIRIE dès la rentrée**

♦ **3 jeunes en apprentissage** : Emilien DACHÉ (animateur sport), Théo ECKERT (espaces verts), Emma BRIOT (ATSEM école maternelle)

♦ **3 jeunes en service civique** : Julia Aourousseau (culture/communication), Yannis EL HADIDI (espaces verts), Angélique HÉRARD (ATSEM école maternelle)

La MAIRIE se veut exemplaire et engagée pour l'avenir des Jeunes sur le territoire

C'est notre action « OSEZ JEUNESSE, VIVRE et REUSSIR à LUZY » !

- **une prime a été validée pour tous nos agents techniques**, 350 euros nets, pour les remercier du travail particulièrement lourd et exigeant cet été, pour la tonte des espaces verts en raison de la pluie et pour l'aide précieuse à l'organisation des festivals.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LUZY

Arrondissement de
CHÂTEAU-CHINON
Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du Jeudi 8 Août 2024

* * * * *

L'an deux mille vingt quatre

Le : jeudi 8 août à : 20 heures

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY, se sont réunis, salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 août 2024, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 2 août 2024

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – GONIN Gilles – CHANDIOUX Florence – THEVENIAUD Jean-François -
DESCOURS Thierry – ANDRIOT Jean-Michel - BAUDRAND Georges - DELAVELLE Sylvie –
CLOIX Bruno - GUYOLLOT Marc

Secrétaire de séance : Florence CHANDIOUX

Absentes excusées : Hélène BUIRON

Floor NUSINK (a donné pouvoir à Bruno CLOIX par mail réceptionné au secrétariat
de mairie à 21h20, non annoncé à l'ouverture de séance donc non
pris en compte, car trouvé à la fin du conseil municipal)

Pouvoirs : Olivier FAURE a donné procuration à Florence CHANDIOUX
Jean-Yves BERGER a donné procuration à Jean-Michel ANDRIOT
Karine LAURENT a donné procuration à Thierry DESCOURS
Annick MANGOTE a donné procuration à Jocelyne GUÉRIN
Vincent RAMEAU a donné procuration à Gilles GONIN

Les délibérations ont été prises à l'unanimité.

1 / Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2024 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier Conseil Municipal et après en avoir délibéré, les membres approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2024.

2 / Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la Commune un projet de Maison de la Jeunesse et de la Mobilité sur la propriété cadastrée A n°721 et 722 « Le Bourg – 3, avenue de la Gare ».

Un dossier a été déposé à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC pour un portage de cette opération, dossier retenu par le Conseil d'Administration (**Opération 1155 : Maison de la Jeunesse et de la Mobilité**).

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune et l'EPF.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et l'autorise à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

3 / Demande de subventions – Aménagement du Champ de Foire / TRANCHE 2 :

Le projet d'Aménagement du Champ de Foire se précise. Pour l'heure, deux tranches sont prévues :

- Tranche 1 : Aménagement et renaturation de l'espace
 - Lot 1 : Terrassements et traitements de sols
 - Lot 2 : Espaces verts et mobilier
- Tranche 2 : Démolition et reconstruction du local dédié aux activités sportives et loisirs
 - Lot 1 : Démolition du local
 - Lot 2 : Reconstruction d'un nouveau local

Considérant que la Tranche 2 – Lot 1 et lot 2 sont susceptibles de bénéficier

- d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025,
- d'une subvention FEDER dans le cadre de la fiche action « Renouvellement urbain en milieu rural »
- d'une subvention départementale au titre du Contrat Cadre de Partenariat 2021-2027 - CD58,

Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce dossier suivant, selon le plan de financement ci-dessous :

Aménagement de la Place du Champ de Foire

Tranche 2 – Lot 1 : Démolition du local

Lot 2 : Reconstruction du local dédié aux activités sportives et loisirs

COUT PREVISIONNEL HT	384 448,50 €
DETR (40 %)	153 779,40 €
FEDER (20%)	76 889,70 €
Contrat Cadre de Partenariat (20 %) – CD58	76 889,70 €
Autofinancement (20 %)	76 889,70 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer le dossier susdit au titre de la DETR/DSIL 2025, du FEDER et du Contrat Cadre de Partenariat-CD58 selon le plan de financement mentionné ci-dessus et la charge de signer tout document relatif à la demande de subvention.

4 / Demande de Fonds Friches – Aménagement du Champ de Foire / TRANCHE 2 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le fonds vert est un dispositif encourageant l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales en matière de performance environnemental, d'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le volet Recyclage du foncier constitue une mesure spécifique pour faciliter le recyclage des friches dans le cadre d'une opération d'aménagement ou d'une action de renaturation.

Considérant que le projet d'aménagement du Champ de Foire s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'espace notamment par un aménagement fonctionnel mais surtout un enjeu de renaturation du lieu,

Considérant que pour satisfaire cet engagement, il convient de démolir l'actuel bâtiment sports et loisirs en raison de sa construction vétuste composée d'amiante,

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer au titre du Fonds Friche – Volet Recyclage foncier, la démolition de ce bâtiment selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Aménagement de la Place du Champ de Foire Tranche 2 – Démolition du local sports et loisirs

COUT PREVISIONNEL HT	96 450,00 €
Fonds friches (80 %)	77 160,00 €
Autofinancement (20 %)	19 280,00 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer le dossier susdit au titre du Fonds Friches – Volet Recyclage foncier 2025 selon le plan de financement mentionné ci-dessus et la charge de signer tout document relatif à la demande de subvention.

5 / Liquidation judiciaire Société Coopérative Agricole AVEAL

Proposition d'achat à l'euro symbolique du bâtiment cadastré A n°0714 – 65 avenue Docteur Dollet

La liquidation judiciaire de la Société Coopérative Agricole AVEAL a été prononcée le 28 juin 2024 par le Tribunal de Commerce de MÂCON et a désigné en qualité de liquidateur l'Etude DESLORIEUX de CHALON-SUR-SAÔNE.

L'estimation des biens immobiliers dépendants de cette liquidation a été faite par un cabinet d'expertise.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à transmettre à l'Etude DESLORIEUX une proposition d'achat du bâtiment abritant l'ancien silo « 65, avenue du Docteur Dollet », cadastré section A n°0714, d'une surface de 1096 m², au prix de 1 euro symbolique, selon estimation faite par le cabinet d'expertise et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6 / Appel à candidature aux communes de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour le déploiement d'un service d'autopartage

Le Conseil Communautaire du 11 avril 2024 a acté le principe de déployer un service d'autopartage avec véhicules électriques, en lançant un appel à candidature à destination des communes volontaires du territoire avec l'appui du Pays Nivernais Morvan et en sollicitant les aides financières auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et de l'Etat.

Le Conseil Communautaire du 13 juin 2024 a validé les principes de l'engagement des communes candidates.

Le service d'autopartage propose la location de véhicules en libre-service à des utilisateurs. Les véhicules proposés à la location seront des véhicules électriques. Chaque utilisateur peut utiliser le véhicule pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pourrait accompagner au maximum 3 projets sur son territoire (une dizaine sur le territoire du Pays Nivernais Morvan).

Madame le Maire est autorisée par le Conseil Municipal à déposer la candidature de la Ville de Luzy auprès de la CCBLM avant le 30 septembre 2024 pour le déploiement du service d'autopartage sur la commune et à signer tout document relatif à ce dossier.

7 / Désignation d'un représentant de la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

Madame le Maire, expose que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par délibération en date du 2 novembre 2023. L'ensemble des communes du territoire en a été informé par courrier en janvier 2024.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et conformément à l'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération doit arrêter les modalités de collaboration avec ses communes membres après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires a été réunie le lundi 1^{er} juillet 2024 pour définir les modalités de gouvernance et de collaboration avec les communes.

Le conseil communautaire a ensuite délibéré le 11 juillet 2024 sur ces modalités comme suit :

- Instance de décision : le conseil communautaire (67 élus)
- Instance de validation : le comité de pilotage élargi (46 élus + partenaires)
- Instance de travail : le comité de pilotage restreint (19 élus + partenaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Jocelyne GUÉRIN pour représenter la commune de LUZY au sein du comité de pilotage élargi pour l'élaboration du PLUi et pour représenter le secteur géographique MORVAN au sein du comité de pilotage restreint.

La secrétaire,
Florence CHANDIOUX



Le Maire,
Jocelyne GUERIN

